

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 564

Rubrik: Document

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Parlementaire et minoritaire

Les retombées politiques de la retraite de la députée communiste vaudoise A. C. Ménétreay (DP 563) ont quelque peu rejeté dans l'ombre les circonstances de sa démission du Grand Conseil vaudois. L'événement est pourtant à coup sûr exceptionnel dans les annales officielles à cet échelon. Le diagnostic posé par la démissionnaire sur l'activité du Législatif vaudois mérite d'être connu et discuté. Voici donc la lettre envoyée par A. C. Ménétreay annonçant son départ à ses pairs.

Par cette lettre, je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission du Grand Conseil, et de procéder à mon remplacement.

Les raisons qui me poussent à renoncer à ce mandat sont diverses, et toutes n'intéressent pas cette assemblée, notamment les divergences de vues qui actuellement m'opposent à mon parti.

Après presque quinze ans passés dans ce Grand Conseil, j'éprouve un besoin important de renouvellement, et j'estime que le renouvellement lui est également nécessaire. Trop souvent, les jeux sont faits d'avance, et les énergies se gaspillent. Loin d'entraîner votre adhésion, le travail inlassable de la gauche — dont je continue à croire qu'il était et qu'il reste important — ne parvient tout au plus qu'à créer le malaise. Et même, s'exprimant dans le cadre de cette noble institution de la démocratie bourgeoise qu'est le Grand Conseil, notre contestation contribue souvent davantage à donner bonne conscience à la droite qu'à l'inquiéter.

Le plus grave — et c'est surtout ce qui motive ma décision — c'est que pendant ce temps, les citoyens de ce canton se sentent de moins en moins concernés par ce qui se passe ici, s'en méfient, ou l'ignorent. Je ne les tiens pas pour responsables de cette ignorance. Notre base démocratique s'effrite, et je crains que bientôt nos beaux discours ne s'adressent plus qu'à nous-mêmes. Le décalage entre ce

qui se dit du côté de la majorité et les aspirations populaires me paraît considérable. Il est arrivé souvent que des groupes, des associations ou des comités aient demandés à être entendus. Mais la majorité de cette assemblée a généralement considéré qu'elle pouvait se passer de les recevoir. Son refus de savoir, de se renseigner, d'écouter, est un des aspects les plus affligeants de ce travail parlementaire. N'est-ce pas apparu à l'évidence lors de l'examen de la gestion? Aucune curiosité, aucun débat, rien! La lassitude ou la confiance aveugle... Et lorsqu'une idée de la gauche fait son chemin, imposée par une nécessité sociale dont vous ne pouvez nier l'évidence, comme c'est le cas pour l'égalité entre hommes et femmes, il existe toujours des moyens subtils pour la récupérer, par opportunisme politique, en la vidant de tout contenu.

Ma démission n'est donc pas la marque d'un découragement, ni d'une intention de renoncer à toute activité politique. Au contraire. Si je tiens pour nécessaire, pour un temps, de renoncer aux discours parlementaires, c'est pour rejoindre ceux qui, hors de ce Grand Conseil, se battent pour l'amélioration de leurs conditions de vie, pour plus de justice et de liberté. Je souhaite avoir plus de temps, de disponibilité et d'énergie à consacrer à cette lutte essentielle.

En m'excusant d'avoir, par cette dernière homélie, quelque peu troublé vos habitudes, je vous présente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

SOLIDARITÉ

Aide au tiers monde: un souffle nouveau

Un programme de 1,65 milliard pour les trois prochaines années adopté par le Conseil national avec seulement trois oppositions: l'idée que la Suisse doit accroître son aide publique au développement (0,21% du PNB en 1979, 0,31% en 1983 si le programme ne fait pas les frais, comme c'est déjà

décidé pour 1981, des mesures d'économies) semble, malgré les ambiguïtés, faire son chemin. Jusqu'à la Société pour le développement de l'économie suisse (Sdcs), officine du grand patronat helvétique, qui en décrit la nécessité dans un journal distribué à tous les ménages! Etonnant consensus, qui recouvre aussi bien ceux qui redoutent le mauvais effet sur la scène internationale d'un effort par trop éloigné de l'objectif de 0,7% du PNB déjà atteint par la Norvège, la Suède et les Pays-Bas, et pour qui l'aide publique se suffit à elle-même (on prépare la voie de nos exportations), que ceux pour qui l'aide publique n'est qu'un volet d'une politique globale qui doit comprendre la transformation de nos rapports commerciaux avec le tiers monde.

DÉCENTRALISATION, DÉMOCRATIE

Unanimité factice, manifestation de l'écart qui peut exister entre la conscience des élites et celle de la population sur certains problèmes (souvenez-vous de l'initiative Schwarzenbach!)? Dans le courrier des lecteurs des quotidiens s'exprime la méfiance envers une aide gérée par une bureaucratie et qui, loin de servir à la satisfaction de vrais besoins, irait enrichir des dictateurs et accroître des budgets d'armement. Il n'y a pas que de l'égoïsme hypocrite derrière ses réactions, mais aussi le souci d'une efficacité réelle de l'aide.

Une initiative populaire qui a abouti dans le canton de Genève propose d'autres voies, susceptibles de donner un nouveau souffle au débat provisoirement clos lors du rejet en 1976 d'un prêt de 200 millions à l'association internationale de développement, l'IDA: c'est l'initiative 0,7 pour la création d'un fonds cantonal d'aide au développement.¹

Elle part d'une réalité: en Suisse, la coopération au développement n'est pas seulement le fait de la Confédération mais aussi — pour des montants modestes — de la plupart des cantons (1,821 million en 1979) et de dizaines de communes (2,286 millions en 1979). Autre réalité: les finances fédérales se portent mal, et le montant qu'il faudrait